

Département de Seine-et-Marne (77)

Commune de Trilbardou

PLAN LOCAL D'URBANISME



NOTICE SANITAIRE APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération
du conseil Municipal en date du :

23 Février 2016

TABLE DES MATIERES

1.....	ADDITION D'EAU POTABLE	3
2.....	DEFENSE INCENDIE	8
3.....	ASSAINISSEMENT	10
4.....	GESTION DES DECHETS	13

1. ADDUCTION D'EAU POTABLE

1.1 Situation actuelle

La production de l'eau potable est assurée par le Syndicat Intercommunal de Production et d'Approvisionnement en Eau Potable (SIPAEP) du Confluent des Vallées Marne et Morin.

1.2 Réseau de distribution

L'eau est captée dans la nappe souterraine par un puits situé à Condé-Sainte-Libiaire puis est stockée dans le château d'eau de La Conge à Trilbardou (9 m³). La distribution de l'eau potable est assurée par le SIAEP de Trilbardou-Vignely qui a délégué l'exploitation à Veolia Eau (Agence de Meaux-Tremblay).

En ce qui concerne l'alimentation en eau destinée à la consommation humaine, la commune est concernée par un captage recensé sur son territoire communal. Aucun périmètre de protection n'étant instauré pour ce captage abandonné, il conviendrait, par sécurité, que la commune puisse procéder à son rebouchage.

1.3 Réseau communal

En 2010, on relevait 850 clients en eau potable au sein de la commune. Le volume d'eau potable introduit moyen journalier est de 239 mètres cube soit une évolution de 52.2 % par rapport à 2009. L'évolution démographique faible entre ces deux années n'explique pas cette augmentation.

1.4 Qualité de l'eau

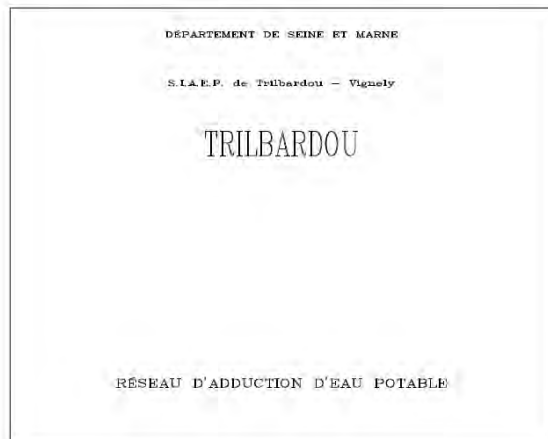
La qualité de l'eau est régulièrement contrôlée par la Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale (D.D.A.S.S.).

En 2009, la DDASS de Seine-et-Marne a prélevé 4 échantillons en production et 8 échantillons en distribution. Ainsi, l'eau est de très bonne qualité bactériologique ; elle ne contient pas de nitrates ; l'eau est moyennement fluorée (rôle efficace pour prévenir les caries) ; et l'eau est conforme à la limite réglementaire en ce qui concerne les pesticides.

Ainsi, sur l'ensemble des paramètres analysés sur la commune, aucun hors norme n'a été observé. Ainsi, en 2009, l'eau distribuée était de bonne qualité bactériologique et physico-chimique et est restée conforme aux normes réglementaires fixées pour les substances indésirables (nitrates par exemple) et les substances toxiques.

En 2010, les échantillons prélevés détectaient des eaux de bonne et de très bonne qualité concernant les nitrates, le chlore, les pesticides, la turbidité et la bactériologie. Concernant les taux en fer en revanche, elle est de qualité moyenne.

1.5 Plan du réseau



Société Française de Distribution d'Eau
 SIÈGE SOCIAL & DIRECTION GÉNÉRALE - 7, RUE TRONCON DU COUDRAY 75008 PARIS

AGENCE: 9, rue de la Mare Blanche - Z.I.NOISIEL - 77186 NOISIEL

ÉCHELLE :	1/2000
MISE À JOUR :	06.05.2010
N° DE PLAN :	77474 Eau 2010/16
INDICE :	1





























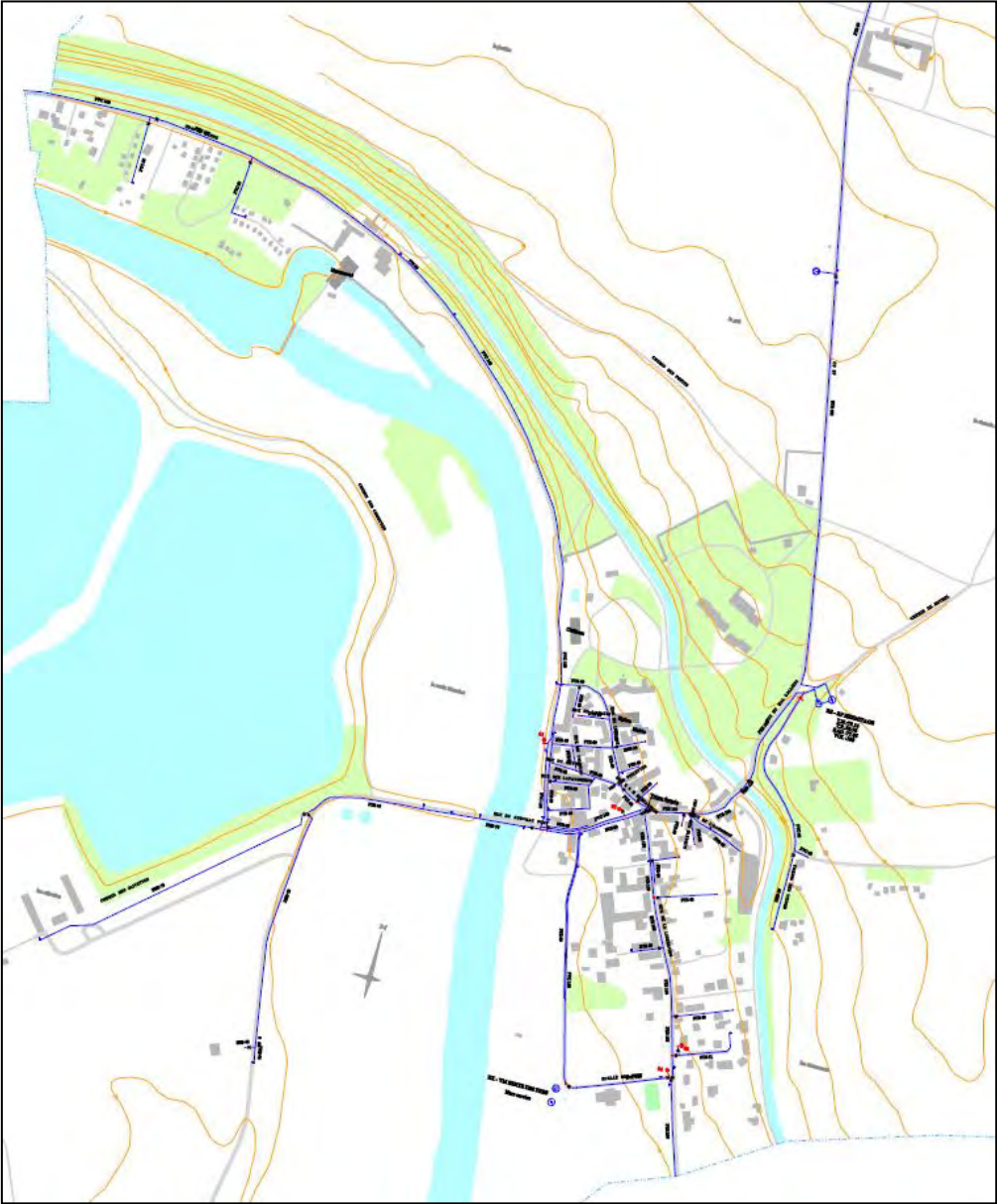
ORIGINE :	02-09-2001
ATTEINTE À :	
DESSINÉ PAR :	J.P. Sauthier
APPROUVÉ PAR :	
J.M. Clifado	

LÉGENDE

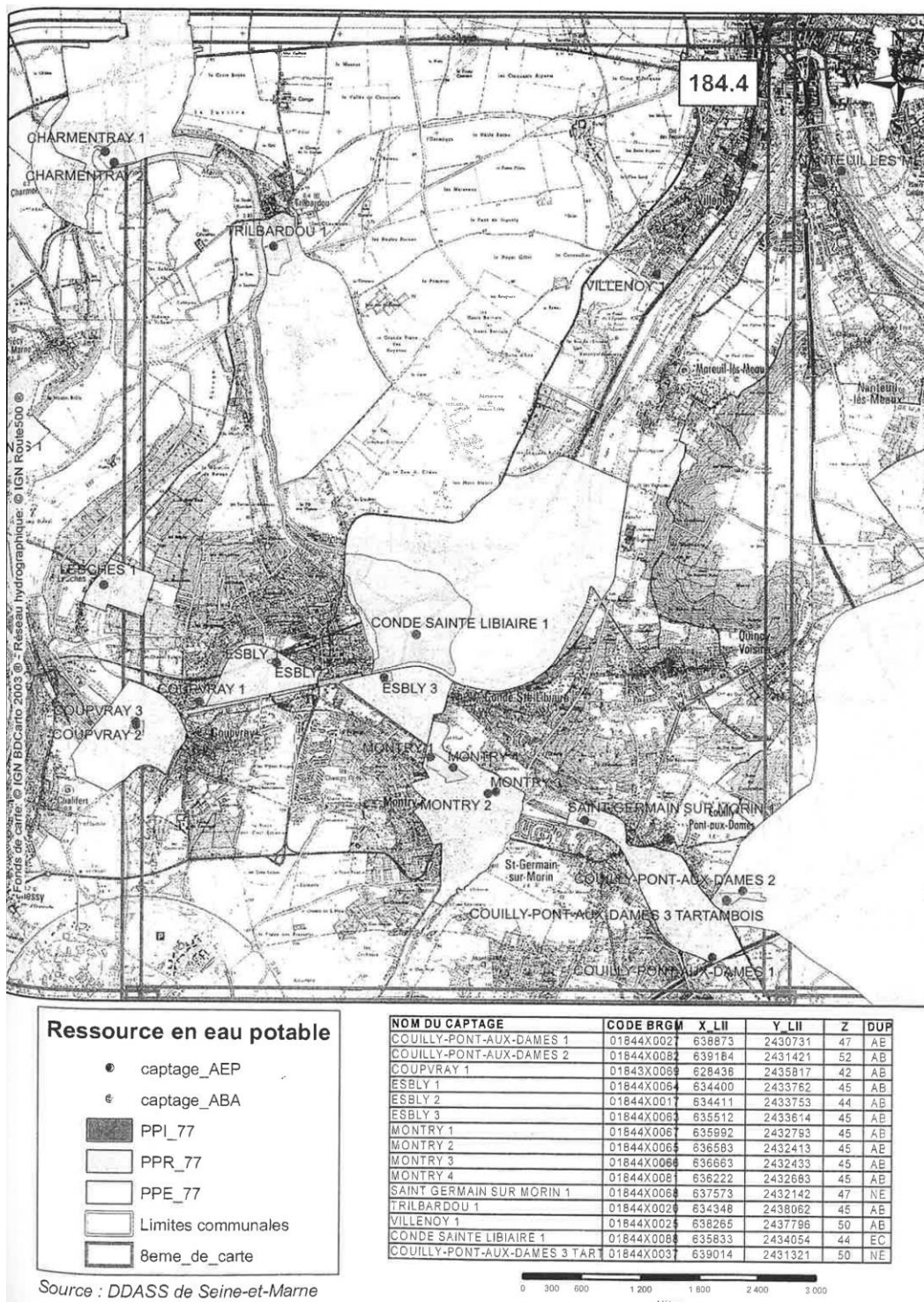
RÉSEAUX SYNDICAUX

ELEVATION 1

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">  - BOUCHE INCENDIE  - POTEAU INCENDIE  - RÉSERVE INCENDIE  - PUIS / FORAGE  - CÂPIAGE  - STATION DE REPRISE  - STATION DE TRAITEMENT  - VANNE  - VANNE FERMÉE  - VANNE ÉLECTRIQUE  - VANNE QUART DE TOUR  - CÔNE  - REGULATEUR DÉBIT  - REGULATEUR AMONT | <ul style="list-style-type: none">  - COMPTEUR  - DÉBITMÈTRE  - CLAPET  - DÉCHARGE  - RÉSERVOIR AU SOL  - RÉSERVOIR SUR TOUR  - BOUCHE DE LAVAGE  - BORNÉ FONTAINE  - CONNEXION  - VENTOUSE  - SOUPAPE  - POSTE DE RECHLORATION  - BRANCHEMENT  - ABONNÉ SENSIBLE |
|--|--|



1.6 Localisation des captages d'eau destinée à la consommation humaine





Il existe un captage d'eau (n°BSS 01844X0020) qui a été abandonné en 1986 et 1988. Le terrain où il se trouvait est reconverti depuis une vingtaine d'année en terrain de jeux pour enfants.

1.7 Qualité de l'eau distribuée à Trilbardou

n°474

Synthèse de l'année 2010

<p>Origine de l'eau</p> <p>Eau souterraine provenant d'un puits situés à Condé-Sainte-Libiaire captant la nappe des alluvions. L'eau subit un traitement de potabilisation avant distribution. La gestion est assurée par Véolia Eau Meaux Tremblay</p>	<p>BACTERIOLOGIE</p> <p>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</p>	<p>EAU DE TRES BONNE QUALITE BACTERIOLOGIQUE</p> <p>Tous les prélèvements sont conformes.</p>
<p>Quartiers</p> <p>Trilbardou, Vignaly.</p>	<p>NITRATES</p> <p>Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre.</p>	<p>EAU NE CONTENANT PAS DE NITRATES Aucune valeur n'a été supérieure au seuil de détection de 3 mg/L.</p> <p>Moyenne inférieure au seuil de détection</p>
<p>Contrôles sanitaires réglementaires</p> <p>En 2010, la DT77 avait en charge le contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 6 échantillons prélevés en production et des 5 échantillons prélevés en distribution.</p>	<p>DURETE</p> <p>Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.</p>	<p>EAU TRES CALCAIRE</p> <p>Moyenne : 45 °F Maximum : 46 °F</p> <p>Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé</p>
<p>Conseils</p> <p> Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.</p> <p> Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.</p> <p> Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'ait jamais été rempli d'eau chaude.</p> <p> Dans les habitations équipées de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.</p>	<p>FLUOR</p> <p>Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligrammes par litre.</p>	<p>EAU MOYENNEMENT FLUOREE</p> <p>Moyenne : 0,7 mg/l</p> <p>Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition de caries. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor (sel, comprimés...) chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé</p>
<p>Par mesure de sécurité, les taux de chlore ont été augmentés. Si vous détectez un goût de chlore, mettez une cuvette ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.</p> <p>Si la saveur ou la couleur change par ailleurs, signalez-le à votre distributeur d'eau. (Voir facture)</p>	<p>PESTICIDES</p> <p>Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Dans ce document, la qualité de l'eau est donnée selon l'appartenance à l'une des trois classes d'exposition annuelle de la population aux teneurs en pesticides : A, B1 ou B2</p>	<p>EAU CONFORME A LA LIMITE REGLEMENTAIRE (Classe A = La teneur ne dépasse jamais 0,1 microgramme par litre)</p> <p>Classe A Maximum : 0,02 µg/l (Chlorotoluron) Nombre de prélèvements : 4</p>
<p>AVIS SANITAIRE GLOBAL</p> <p>L'eau distribuée en 2010 est restée conforme aux valeurs limites réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés.</p>		

Source : Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France

2. DEFENSE INCENDIE

2.1 Situation actuelle

2.1.1. Les équipements de défense incendie

L'entretien des poteaux et bornes incendie est de la responsabilité du maire de la commune (art. L2212.2 du code général des collectivités territoriales) dans le cadre de ses pouvoirs de police.

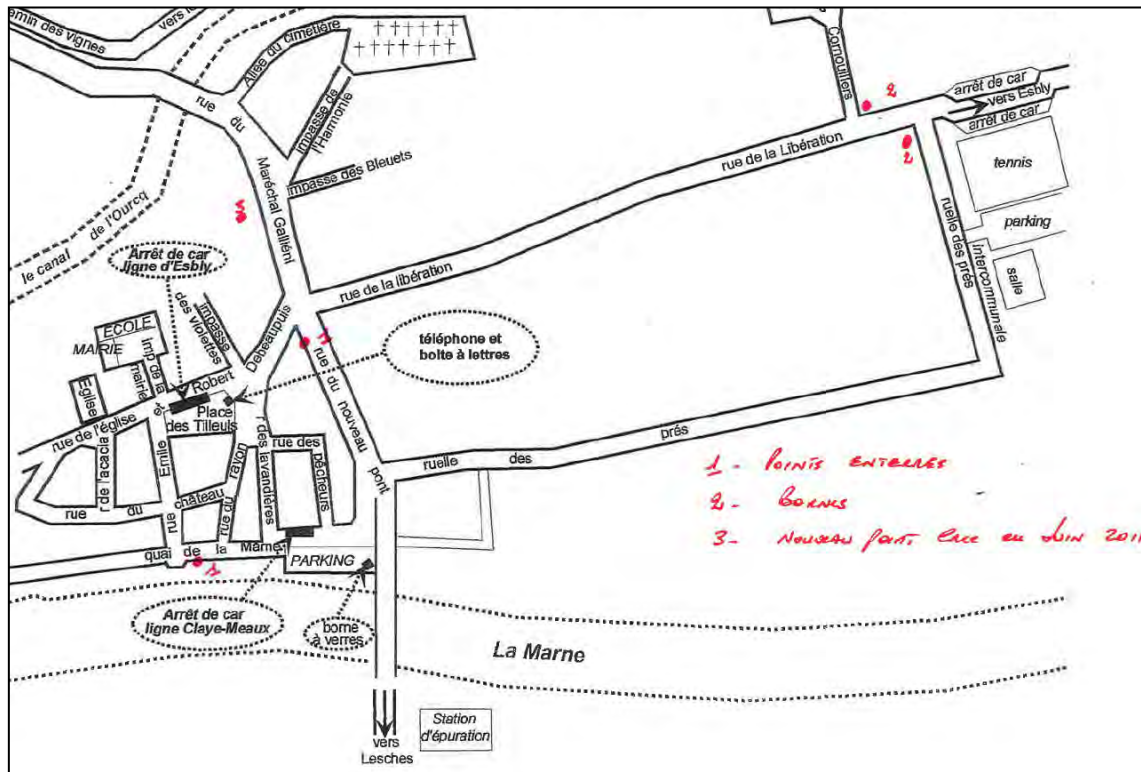
D'après le rapport du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Seine-et-Marne de 2011, il apparaît qu'une anomalie est liée à l'absence de bouchon obturateur sur la borne n°3 (située près de la rue Gallieni) et qu'il sera nécessaire de réparer ce défaut.

Caractéristiques des bornes incendie sur la commune

Cl de contrôle	N°	Adresse	Carré SDIS	Date Tournée		O canal	Capacité	Débit		
MEAUX (284) - Grpt NORD	1	10 QUAI DE LA MARNE -	V3604	24/4/2011	BI de 100 mm			74		
MEAUX (284) - Grpt NORD	2	RUE DU MARECHAL GALLIENI - angle rue de la LIBERATION	V3605	24/4/2011	BI de 100 mm	100		73		
MEAUX (284) - Grpt NORD	3	RUE DE LA LIBERATION - ANGLE RUE DES CORNOUILLETS	V36E5	24/4/2011	PI de 100 mm	100		71	Anomalie:	11
MEAUX (284) - Grpt NORD	4	RUE DES PRES -	V36E5	24/4/2011	PI de 100 mm	160		84		

Source : Service Départemental d'Incendie et de Secours de Seine-et-Marne

Localisation des bornes incendie (en rouge)



Source : Service Départemental d'Incendie et de Secours de Seine-et-Marne

3. ASSAINISSEMENT

3.1 Situation actuelle

La commune dispose d'un réseau séparatif collectant ainsi de manière séparée les eaux usées et les eaux pluviales. Ces dernières rejoignent directement la Marne (voire dans le canal de l'Ourcq).

Sur la commune de Trilbardou, la collecte et le transport des eaux résiduaires sont assurés en service délégué par la Compagnie Générale des Eaux (Veolia Eau), agence de des Pays de Meaux et Créçois. La station d'épuration est également gérée par Veolia Eau. Sa capacité est prévue pour 1 000 habitants (Equivalent Habitant) et 200 m³ par jour.

En 2009, le SATESE (Service d'Animation Technique pour l'Épuration et le Suivi des Eaux) de Seine-et-Marne a suivi le fonctionnement de 331 stations d'épuration des eaux usées. Ainsi, le fonctionnement de la station d'épuration de Trilbardou a été jugé comme mauvais et le fonctionnement du système d'assainissement a été jugé comme bon.

La commune ne prévoit pas d'aménagement sur la station d'épuration à court terme mais réfléchit à une station d'épuration de type écologique à long terme.

Le zonage d'assainissement a été approuvé le 22 novembre 2004.

Le Schéma Directeur d'Assainissement a été finalisé en juillet 2004, en lien avec les services départementaux de l'équipement, de l'agriculture, des forêts, avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et avec le Conseil Général.

3.2 Relèvement des eaux de pluie

Le schéma directeur d'assainissement de la commune réalisé en novembre 2003 indique que les collecteurs d'eau pluviale ont pour exutoire la Marne sauf une partie du réseau qui s'infiltré dans un puits au 26 rue de la Libération.

3.3 Réseau communal et traitement des eaux

Les effluents collectés par le réseau d'assainissement de Trilbardou sont traités à la station d'épuration construite en 1982 par Wangner Assainissement. Elle a été dimensionnée pour accueillir une charge de 60kg/j en DBO₅ et 70kg/jr en MES.

Les volumes entrants de la station d'épuration de Trilbardou pour l'année 2010 s'élèvent à 26 886 m³. Le service d'assainissement comptait 609 abonnés. Les relevés de 2006 à 2010 estiment à environ 26 kg/jr la charge en DBO₅ sur ces années et de 20 kg pour les MES.

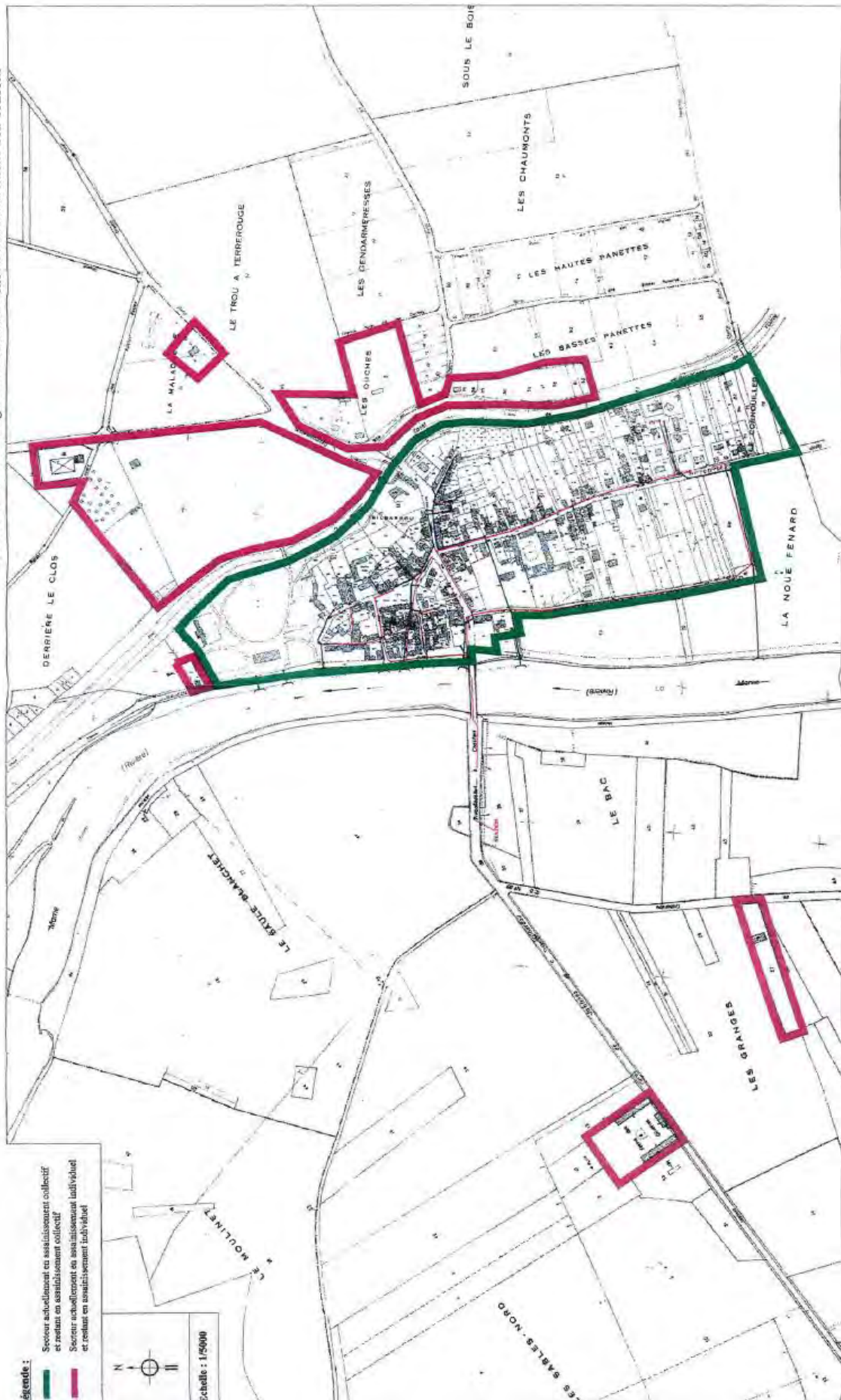
Sa charge épuratoire de 200 m³/jour n'est pas dépassée puisque la moyenne actuelle est de 74m³/jour.

Les eaux usées de la commune de Vignely rejoignent le réseau d'eaux usées de Trilbardou par refoulement. La répartition de l'origine des eaux usées est de 28 % pour Vignely et 72 % pour Trilbardou.

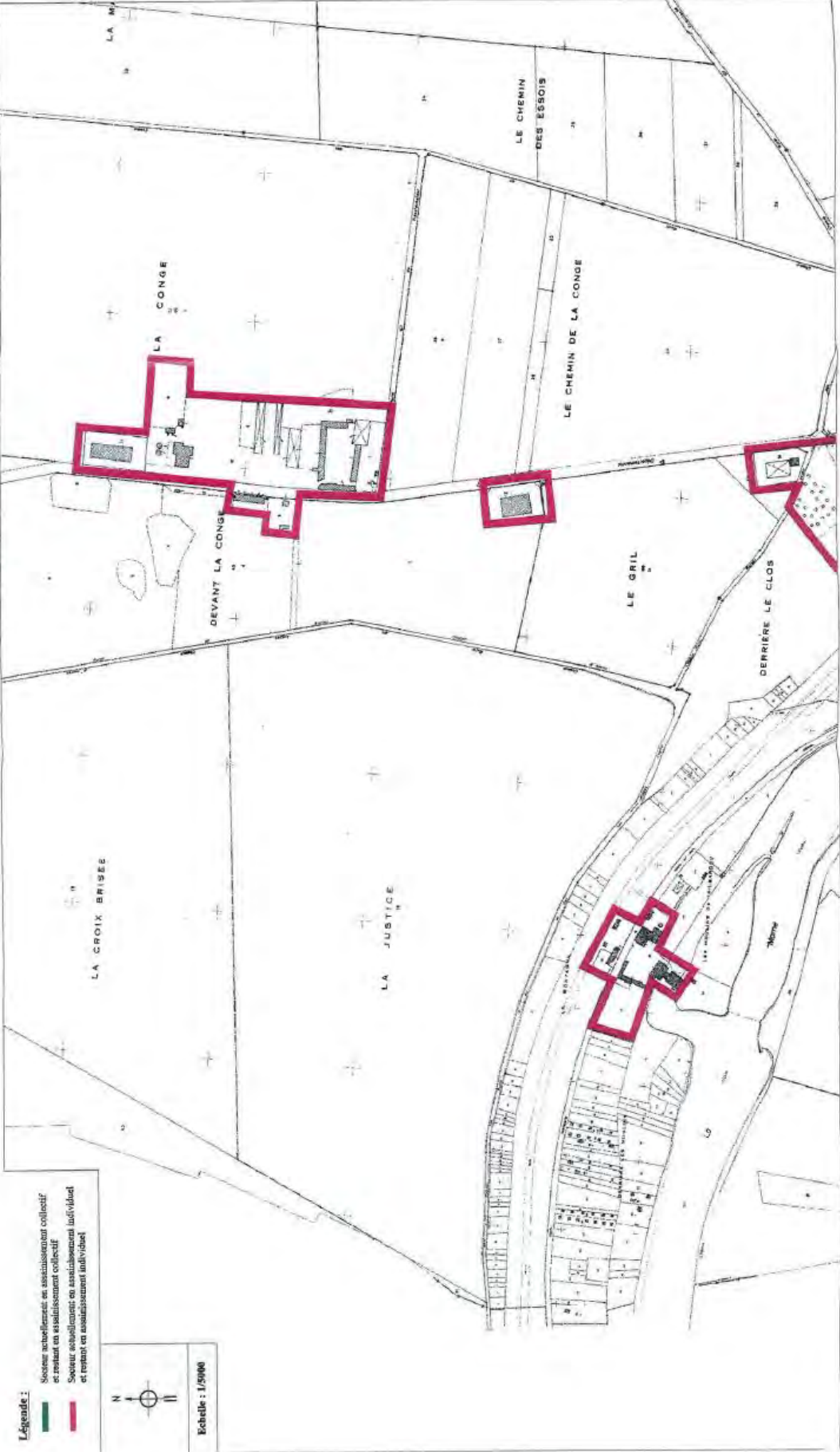
La conception du dispositif de la station d'épuration est marquée par l'absence d'un ouvrage séparé de décantation, ce qui limite ses performances épuratoires.

3.4 Plan du zonage d'assainissement

Carte 9 : Plan de zonage assainissement collectif/assainissement non collectif



Carte 10 : Plan de zonage assainissement collectif/assainissement non collectif



4. GESTION DES DECHETS

4.1 Les plans départementaux

Le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés de Seine-et-Marne

Le plan départemental d'élimination des déchets a pour objet d'orienter et de coordonner l'ensemble des actions à mener, tant par les pouvoirs publics que par les organismes privés, en vue d'assurer la réalisation des objectifs prévus par la loi, notamment :

- réduire, recycler, composter les déchets ou les valoriser sous forme d'énergie ;
- organiser le transport des déchets dans le but de limiter les distances parcourues et les volumes à transporter ;
- supprimer la mise en décharge de déchets bruts et n'enfouir que des déchets ultimes ;
- informer le public.

Le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés a été approuvé en janvier 2004 par le Conseil Général. Les décisions prises par les personnes de droit public et leurs concessionnaires doivent être compatibles avec le plan dans un délai de trois ans à compter de sa publication.

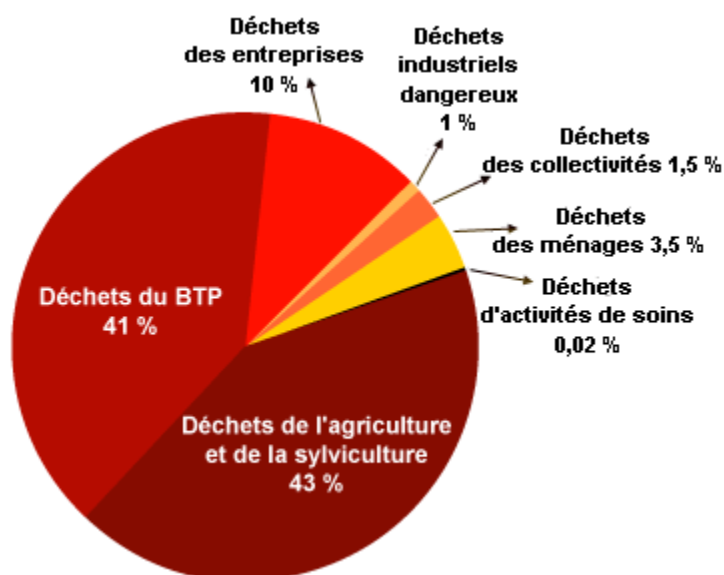
4.2 Les différents types de déchets produits sur la commune

A l'échelle de la France, les déchets des ménages représentent seulement 3,5% des déchets produits.

Sur la commune de Trilbardou, on ne recense pas d'activité industrielle ni de pôle économique de grande importance. Les déchets de l'agriculture représentent une part de la production de déchets étant donné l'importance des surfaces agricoles (68% du territoire communal). Il ne s'agit cependant pas de productions agricoles émettant le plus de déchets.

On en déduit que le volume de déchets qui doit être traité prioritairement et de manière globale sur la commune, est celui des déchets des ménages.

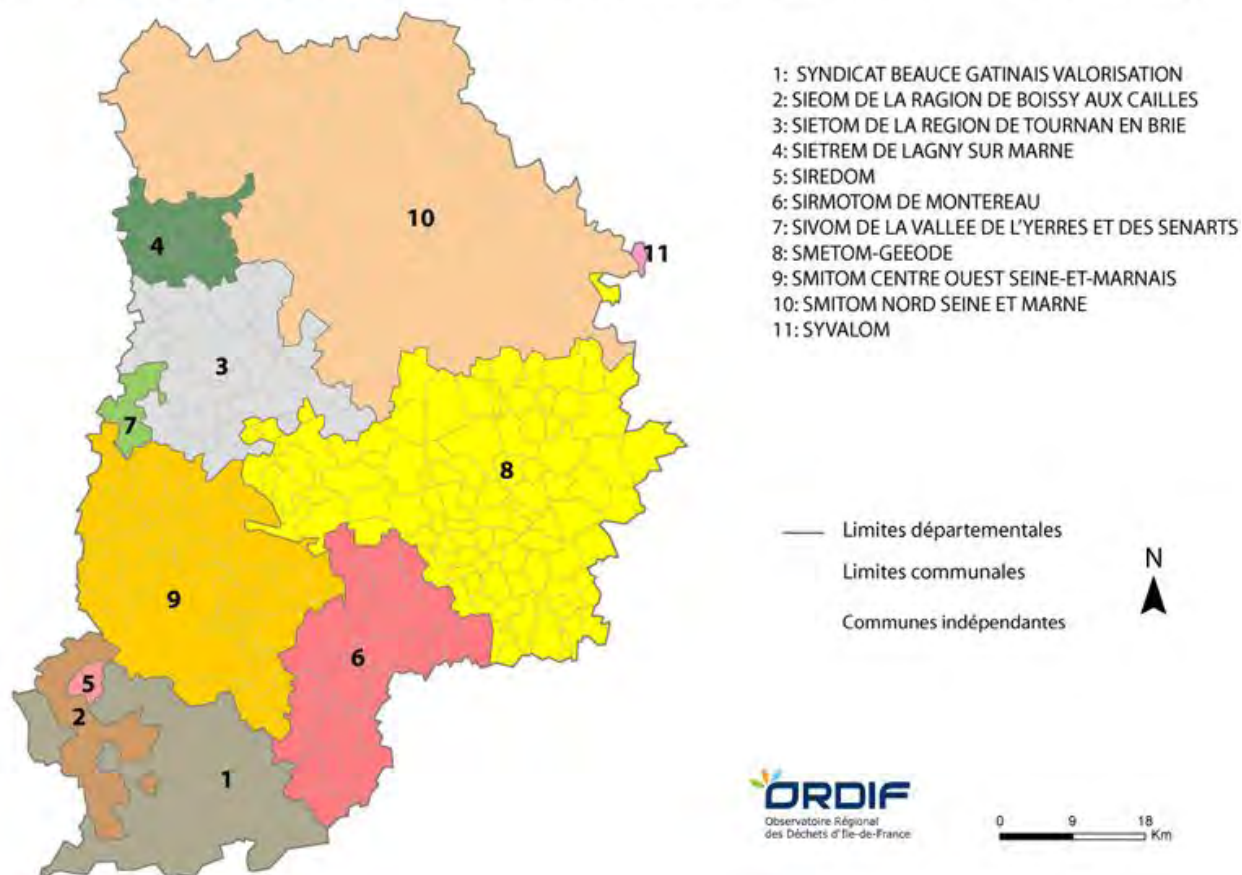
La production de logements sur la commune constitue aussi un point de vigilance afin de gérer les chantiers et leurs déchets de la manière la plus économe possible.



Part des différents producteurs de déchets (ADEME)

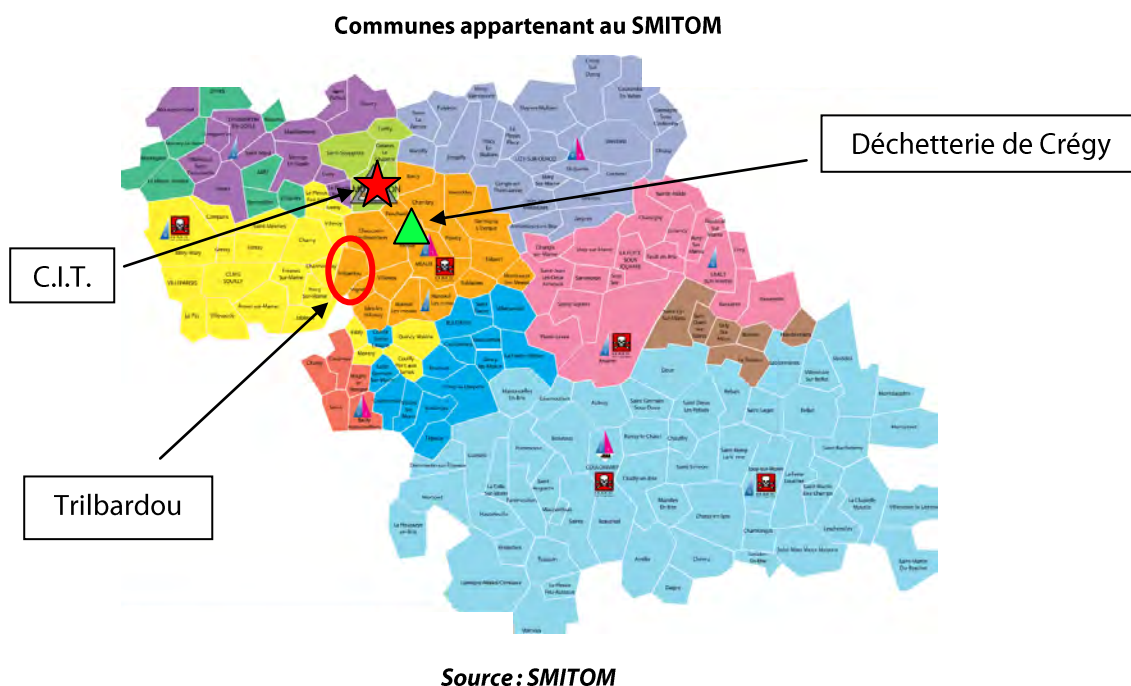
4.3 La gestion des déchets des ménages à Trilbardou

Etablissements publics de coopération locale assurant le traitement en Seine-et-Marne au 01/01/2010



La commune de Trilbardou appartient au Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères du Nord Seine-et-Marne (SMITOM). Le SMITOM s'étend sur 1 912 km² et est dominé par une population rurale et semi-urbaine (193 hab. / km²). Le fait que de nombreuses communes sont caractérisées par un habitat individuel implique que la production de déchets verts soit plus importante que dans les communes urbaines.

Le SMITOM du Nord Seine et Marne est un syndicat intercommunal qui a en charge le traitement et la valorisation des déchets ménagers des 185 communes adhérentes du nord du département totalisant environ 369 000 habitants (INSEE 2008) et où la production moyenne de déchets par habitant et par an est de 450 kg. Les 185 communes sont réparties en 6 communautés de communes, 1 communauté d'agglomération (la CAPM dont fait partie Trilbardou), le SAN Val d'Europe, le SIROM de la Vallée du Petit Morin, le SMICTOM de Coulommiers, et 22 communes isolées.



Le SMITOM comprend un Centre Intégré de Traitement (C.I.T.) situé à Montheyon (commune à 7 km au Nord de Trilbardou) où se trouvent une usine d’incinération et un centre de tri (ainsi qu’une plateforme de compostage), comprend également 12 déchetteries et 4 stations de transit.

Le SMITOM a confié l’exploitation à la société SOMOVAL (filiale de Veolia Propreté) à travers un contrat de délégation de service public sous forme de régie. Le SMITOM est situé à Montheyon et son accueil est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 17h (16h30 le vendredi).

La représentation des structures adhérentes (commune, EPCI) est basé sur 1 délégué par tranche de 7 000 habitants. Il y avait en 2009 73 délégués

Le Syndicat Mixte n’a que la compétence du traitement des déchets et de la valorisation des déchets (dont la gestion des déchetteries). La collecte des déchets est assurée par les communes adhérentes. En ce qui concerne Trilbardou, c’est la CAPM qui collecte les déchets des triboulois. La déchetterie standard la plus proche est celle de Crégy-lès-Meaux (à 6 km au Nord-Est de Trilbardou) et la déchetterie des déchets ménagers spéciaux (DMS) est située à Meaux. Pour Trilbardou, la collecte sélective et celle des déchets verts est faite le jeudi, et la collecte des ordures ménagères est organisée le mardi et le vendredi. La déchetterie de Crégy est ouverte de 10h à 12h et de 14h à 18h le lundi, mercredi, vendredi et samedi (à partir de 9h pour samedi), de 14h à 18h le mardi et jeudi, et de 9h à 12h le dimanche.

4.3.1 Collecte des déchets à Trilbardou

En 2010, environ 150 tonnes de déchets ont été collectées par la CAPM sur la commune de Trilbardou. Les déchets sont collectés via des conteneurs en porte-à-porte. La CAPM a sous-traité la collecte sélective à la société Oury qui effectue les ramassages le jeudi. Ainsi, en 2010, 31,5 tonnes de déchets à recycler ont été récoltés en porte-à-porte via des bacs bleus (plastique, papier/carton, aluminium/acier). Le verre est collecté via 2 bornes à verre (une sur le quai de Marne et une rue des Prés près du skate parc) et est acheminé au CIT. Les encombrants sont collectés par la CAPM 4 fois par an ; seuls les meubles, lits, appareils électroménagers, matériaux liés au bricolage, et objets en plastique sont récoltés. Les autres types d'encombrants sont à déposer à la déchetterie.

4.3.2 La déchetterie

Le SMITOM gère deux déchetteries, l'une standard à Crégy-lès-Meaux et une DMS (pour les Déchets Ménagers Spéciaux) à Meaux.

4.3.3 Le traitement des déchets

En ce qui concerne la collecte en porte à porte ou en apport volontaire dans les colonnes de collecte,

- le traitement des ordures ménagères (et encombrants) se fait à l'usine d'incinération
- le traitement des emballages se fait au centre de tri
- Les déchets végétaux sont broyés et transformés en compost aux plateformes de compostage ; se font tous les trois sur la commune de Monthyon.

Il n'y a pas de collecte particulière pour le papier.

4.3.4 L'évolution des déchets produits par les ménages

Entre 2009 et 2010, on constate une légère augmentation du taux de déchets collectés.

Tonnes de déchets collectés par an à Trilbardou

	2009	2010
Déchets ménagers	148.063 t	149.201 t
Extra-ménagers	49.38 t	40.390 t
Déchets verts	21.030 t	21.64 t

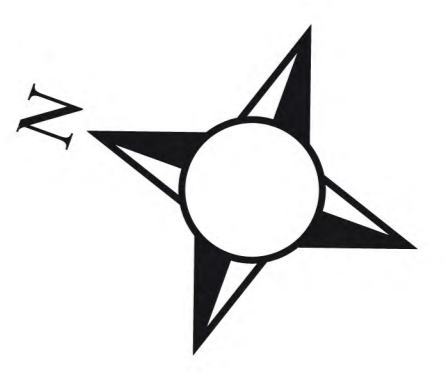
Source : Rapport d'activité SMICTOM

4.4 Le fonctionnement de la collecte à l'échelle des différents quartiers de la commune

La présence d'un habitat regroupé autour d'un centre-bourg, avec seulement quelques fermes isolées, facilite la collecte des déchets en porte-à-porte. Les voies de desserte doivent cependant être dimensionnées afin de permettre le passage des engins de collecte.



- BOUCHE INCENDIE
- POTEAU INCENDIE
- RÉSERVE INCENDIE
- PUIS / FORAGE
- CAPTAGE
- STATION DE REPRISE
- STATION DE TRAITEMENT
- VANNE
- VANNE FERMÉE
- VANNE ÉLECTRIQUE
- VANNE QUART DE TOUR
- CONE
- RÉGULATEUR DÉBIT
- RÉGULATEUR AMONT
- COMPTEUR
- DÉBITMÈTRE
- CLAPET
- DÉCHARGE
- RÉSERVOIR AU SOL
- RÉSERVOIR SUR TOUR
- BOUCHE DE LAVAGE
- BORNE FONTAINE
- CONNEXION
- VENTOUSE
- SOUPAPE
- POSTE DE RECHLORATION
- BRANCHEMENT
- ABONNÉ SENSIBLE



50 m

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE (77)

COMMUNE DE TRILBARDOU

PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan d'Eau potable

APPROBATION

*Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal en date du :*
23 Février 2016

Le Maire



LÉGENDE

RÉSEAUX ASSAINISSEMENT

- EAUX USÉES —
- EAUX PLUVIALES —
- UNITAIRES —
- REFOULEMENT - - -

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> — SÉPARATEUR À HYDROCARBURE — POSTE DE RELEVEMENT — POSTE DE REPOULEMENT — POSTE ANTI CRUE — SIPHON — BASSIN TAMPON — UNITÉ DE TRAITEMENT — DÉVERSOIR D'ORAGE — CHAMBRE DE DESSABLAGE — PUISARD — CLAPET ANTI CRUE — VANNE — EXUTOIRE — SOUPAPE — LIMNIMÈTRE — PLUVIOMÈTRE — VENTOUSE — TRAITEMENT EN RÉSEAU — POINT DE PRÉLEVEMENT — DÉBITMÈTRE | <ul style="list-style-type: none"> — BALLON — VIDANGE — DÉGRILLEUR EN RÉSEAU — CHASSE EN RÉSEAU — CHEMINÉE D'ÉQUILIBRE — TÊTE D'AQUEDUC — REGARD SIMPLE — REGARD AVALOIR — REGARD MIXTE — REGARD À DÉCANTATION — REGARD DÉCALÉ — REGARD BORGNE — REGARD JOKER — GRILLE VISITABLE — GRILLE NON VISITABLE — GRILLE — GRILLE AVALOIR — AVALOIR SANS DÉCANTATION — AVALOIR À DÉCANTATION — AVALOIR À SÉPARATEUR D'HYDROCARBURE |
|---|--|

50 m

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE (77)

COMMUNE DE TRILBARDOU

PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan d'Assainissement

APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du :
23 Février 2016

Le Maire